

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE
DE LA VILLE DE BETHUNE**

B É T H U N E

SMART CITY

Hôtel de ville
6, Place du 4 septembre
BP 10711
62407 Béthune Cedex
Tél. 03.21.63.00.00
Fax. 03.21.63.00.01
Email.mairie@ville-bethune.fr
ville-bethune.fr

N°5-2025-641

**Délégation temporaire des
fonctions d'officier d'état-civil à
un conseiller municipal en vue
de la célébration d'un mariage**

Olivier GACQUERRE, Maire de la Ville de Béthune,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-18 et L.2122-32,

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjointes en date du 27 mai 2020,

Vu l'instruction générale relative à l'état-civil du 11 mai 1999 modifiée,

Considérant qu'aucun adjoint ne sera en mesure d'assurer la célébration du mariage le samedi 17 mai 2025 à 14h.

Considérant que, pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service de l'Etat-civil, il est nécessaire de confier une délégation de fonction et de signature à Madame Marie-Jeanne BREUVART-PETITPAS, Conseillère Municipale, pour la célébration du mariage, le samedi 17 mai 2025 à 14h.

ARRETE :

Article 1 : Madame Marie-Jeanne BREUVART-PETITPAS, Conseillère Municipale, est déléguée pour remplir les fonctions d'Officier de l'état-civil en vue de la célébration du mariage de Monsieur Giovanni LEMAY et Madame Amandine SERGEANT le samedi 17 mai 2025 à 14h.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de la commune et dont une ampliation sera transmise à l'intéressé et à Monsieur le Sous-Préfet.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille (5 Rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 Lille Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut également être saisi sur l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Béthune, le 13 mai 2025

Le Maire,

Olivier GACQUERRE

